

COMMUNIQUE DE PRESSE :

L'ESCG, Ecole supérieure de communication et de gestion, sort de sa réserve

L'ESCG est choquée par l'article (La Libre Belgique) de ce jour qui la pointe du doigt. La Direction prend les choses en main et prépare une réponse, motivée à défendre sereinement la qualité de son enseignement et confiante dans le soutien des étudiants et du corps professoral. L'ESCG mesure les désagréments que cette situation engendre en cette période de préparation de la 2^e session, et le regrette amèrement.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire aux différents éléments du positionnement présentés ci-après.

1) Qui est l'ESCG ?

ESCG-Marges est une association sans but lucratif dont les statuts sont publiés au Moniteur belge sous le numéro 18535/91. L'Ecole Supérieure de Communication et de Gestion est une **institution privée**. L'ESCG n'est pas organisée ou subventionnée par les pouvoirs publics. Ses diplômes ne sont pas homologués par la Communauté française de Belgique. Elle organise des enseignements supérieurs dans les domaines de la Communication et de la Gestion **depuis 1995**.

Sa création répond à la demande d'étudiants non satisfaits de l'offre des écoles privées qu'ils fréquentaient. Forts de l'esprit d'entreprendre, Michel Hecq et Dominique Bayer, enseignants, ont pris l'initiative sur fonds propres, de répondre aux attentes formulées : **une pédagogie d'ouverture et de qualité, une infrastructure à dimension humaine, une entreprise viable financièrement**.

300 étudiants environ fréquentent cet établissement. Ils viennent d'Afrique du Nord, sub-saharienne et, en moindre mesure, de la Belgique, de l'U.E., de l'Asie et de l'Amérique latine.

2) Quel est le positionnement de l'ESCG?

L'école met à l'honneur :

- une **pédagogie participative** favorisant l'expression, la confrontation et l'évolution des étudiants ;
- une **ouverture sur le monde** enrichie par des étudiants d'horizons différents encadrés par des enseignants, professionnels actifs engagés dans leurs secteurs d'activité respectifs. La diversité de cultures qui imprègne les échanges, pendant les cours et lors des activités extrascolaires, dispose les étudiants à un développement accru de leurs compétences de communication et de leurs capacités au travail en équipe ;
- une formation de qualité aux **responsabilités professionnelles** incluant la gestion de soi, l'esprit critique et la citoyenneté.

3) Retour sur l'actualité des derniers mois

ACTE 1 : Intitulé de formation modifié : de « master » à « maîtrise »

Le 25 novembre 2016, la FWB a informé l'ESCG qu'une école privée ne pouvait pas utiliser les mots «master » et «master complémentaire». L'ESCG a cessé d'utiliser ces termes. Pour précision, le terme de «master» a été usité à l'ESCG à partir de l'année académique 2007-2008, soit avant la publication au Moniteur belge du décret du 9 mai 2008 « renforçant la cohérence de l'enseignement supérieur et œuvrant à la simplification administrative dans l'enseignement supérieur universitaire et hors universités » et qui interdit l'usage des termes «master» et «master complémentaire».

L'ESCG ne s'est jamais prévalu d'être organisée ou subsidiée par des pouvoirs publics belges ou n'a revendiqué une quelconque reconnaissance de ses diplômes par ces mêmes pouvoirs publics. Ses étudiants savent et ont toujours été informés que la valeur d'usage de leur diplôme tient à la réputation de l'établissement qui le délivre.

A titre illustratif de la filière Communication, l'ESCG délivre aujourd'hui le diplôme de Maîtrise en Communication et Négociation à l'issue d'une formation de 5 années. La Maîtrise en Communication et Négociation est une Maîtrise avec spécialisation (deux années d'études). Orientation générale : Communication. Spécialisation : Négociation. Cette formation fait suite à un cycle de trois années d'études en Sciences de la Communication.

ACTE 2 : Contexte général d'augmentation de minerval pour les étudiants hors UE

Les événements précités sont contemporains de la possibilité offerte par la FWB d'augmenter massivement les droits d'études complémentaires pour les étudiants hors UE dans l'enseignement subventionné.

A l'ESCG, le minerval est de 2.745 euros en 1er cycle et 2.885 euros pour les deuxièmes cycles et les maîtrises complémentaires. Pour rappel, l'école ne bénéficie d'aucun subside.

Ci-après, quelques liens relatifs à ce contexte d'augmentation de minerval (qui ne concerne pas l'ESCG):

- <http://inegalites.be/L-augmentation-du-minerval-des>
- <https://www.google.ch/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=3&ved=-0ahUKEwjSmKWS89bVAhVIWBoKHxZfDwIQFggYMAI&url=http%3A%2F%2Fwww.lesoir.be%2Farchive%2Frecup%253A%25252F1140194%-25252Farticle%25252Factualite%25252Fenseignement%25252F2016-03-04%25252Fcertains-etudiants-etrangers-paieront-bientot-15-fois-minerval-des-belges&usq=AFQjCNG23 - tXSCbWHUWvDrqxCnV2iCICUw>
- <http://www.lalibre.be/actu/belgique/les-etudiants-maintiennent-le-blocage-du-rectorat-a-l-ulb-58ff9330cd70e80513129654>

Ci-après, quelques liens relatifs au minerval d'institutions subventionnées :

- <https://www.ulb.ac.be/enseignements/inscriptions/Droitsmajores.html>
- http://www.ichec.be/modules/kb_pages/print_subject.php?subject_id=193
- http://www.ichec.be/modules/kb_pages/print_subject.php?subject_id=243

L'arrêt ALSTOM de la cour de justice européenne constitue assurément un éclairage à ce contexte. Il précise que la formation n'est pas un privilège d'Etat. Les formations d'Etat sont réputées des activités non économiques et les formations privées sont encouragées au titre d'activités économiques voire commerciales dans certains cas.

Et aujourd'hui ?

Il y a sans doute des exemples d'étudiants qui ont des difficultés à trouver un travail après une formation à l'ESCG, mais tous les étudiants qui sortent de filières aux diplômes homologués trouvent-ils du travail sans problème ?

Nombreux sont les anciens de l'ESCG qui ont poursuivi leurs études ou qui travaillent à l'issue de leur formation. Et dans les divers cas de figure suivants : des étudiants belges qui travaillent en Belgique, des étudiants étrangers qui travaillent en Belgique et des étudiants étrangers qui travaillent hors UE. Une école n'atteint pas 20 ans d'âge si la qualité des étudiants qu'elle forme n'est pas reconnue par le monde socio-économique, en Belgique et à l'étranger.

Donner écho à certains étudiants mécontents est honorable mais restrictif, surtout à l'approche de la deuxième session. Des anciens ont déjà réagi ! Ils souhaitent témoigner de leur soutien et sont prêts à parler des acquis de leurs apprentissages, dans leurs évolutions professionnelles, depuis la Belgique ou de l'étranger.

Votre contact presse : Anne-Catherine LAHAYE 0483 598 077